



Rouen,  
Le 3 juillet 2021

Monsieur le Préfet de Normandie, Mesdames et Messieurs du Comité de Transparence et de Dialogue,

L'association Rouen Respire, l'Union de Victimes de Lubrizol et l'Association des Sinistrés de Lubrizol souhaitent attirer, une nouvelle fois, votre attention sur la question du suivi sanitaire de la population normande depuis l'incendie de Lubrizol/Normandie Logistique.

Plusieurs points seront argumentés dans ce courrier.

#### Concernant tout d'abord la biosurveillance

- Délais d'arbitrage

Les arbitrages de Santé publique France (SpF), sur cette composante importante de sa mission qu'est la biosurveillance, seront rendus publics le 5 juillet 2021, lors de la prochaine réunion du Comité de Transparence et de Dialogue (CTD).

Ce délai de presque deux ans depuis l'incendie du 26 septembre 2019 prive aujourd'hui nos demandes, très anciennes (présentées dès le 4 décembre 2019 à l'ARS de Normandie) d'une partie de leur pertinence, par exemple pour les composés organiques volatils et ceux qui disparaissent des liquides biologiques pour se stocker dans les tissus.

De tels délais nous paraissent excessifs, et pourront s'avérer préjudiciables en termes de sécurité sanitaire.

- Création d'une cohorte normande

La création d'une cohorte normande exposée n'a toujours pas été initiée. Celle-ci pourrait exister en complément et indépendamment du programme national de biosurveillance. Bien que de mise en place trop tardive, cette cohorte permettrait encore d'évaluer le degré d'imprégnation par certains toxiques persistants, dont ceux présents dans la signature chimique de l'incendie.

- Principe de précaution.

Au nom du principe de précaution, les autorités ont très vite prescrit de très nombreuses analyses de polluants, dans l'environnement et dans les aliments (végétaux, lait, œufs, etc...), ce dont on peut les féliciter.

Nous avons demandé très tôt (début décembre 2019) d'étendre ces recherches aux populations humaines potentiellement impactées, et tout particulièrement aux personnes très exposées (salariés du site, détenus de la prison bonne nouvelle, riverains), et aux personnes vulnérables (enfants, femmes enceintes et allaitantes, ... ). Hélas, rien n'a été fait dans ce domaine.

Des analyses faites dans le lait maternel d'un groupe de femmes allaitantes de leur propre initiative ont montré une élévation importante et transitoire de certains polluants dans le lait maternel (toluène, xylène et éthylbenzène), sans attribuer à cette étude citoyenne improvisée la valeur scientifique qu'elle ne pouvait avoir.

Compte tenu de la toxicité potentielle d'une telle imprégnation pour les plus vulnérables, les nouveaux-nés, lever le doute sur le degré d'imprégnation du lait maternel par une étude officielle était pour nous une urgence, et une priorité absolue. L'alerte a bien été donnée par l'avocate de ce groupe de femmes, mais rien n'a été fait.

Le but premier des études de biosurveillance demandées n'est pas de déterminer la part de responsabilité attribuable à l'incendie dans l'imprégnation des populations par ces polluants, mais bien tout simplement de contribuer à la sécurité sanitaire des dites populations.

N'était-il pas paradoxal de se soucier plus de la santé des consommateurs de produits lactés que de celle des nourrissons au sein ?

Force est de constater que le principe de précaution n'a pas été respecté par les autorités sur cette importante question.

- Retour d'Expérience de la catastrophe de SEVESO et prélèvements conservatoires

Comme vous le savez, de nombreuses études épidémiologiques, couvrant au total quatre décennies et ayant été l'objet de multiples publications scientifiques, ont permis d'évaluer les conséquences sanitaires majeures de la catastrophe de SEVESO survenue en 1976, presque un demi siècle avant l'incendie de Lubrizol/Normandie Logistique.

Le retour d'expérience issu de ces études démontre amplement que les prélèvements dans l'environnement se sont révélés moins fiables que la biométrie pour prédire les effets de l'exposition accidentelle aux dioxines sur la santé. Il existe donc un consensus scientifique pour considérer que la biosurveillance peut avoir une valeur supérieure à celle des prélèvements environnementaux, dans un contexte d'exposition accidentelle à des polluants toxiques persistants.

Il est pour nous ainsi regrettable que les enseignements de la catastrophe de SEVESO aient été ignorés, tout particulièrement la réalisation deux semaines après la catastrophe de très larges prélèvements biologiques conservatoires. Ce sont ces prélèvements biologiques, et non les prélèvements environnementaux, qui ont permis d'objectiver, plus de 10 ans après la catastrophe, le lien entre l'exposition accidentelle aux dioxines et l'incidence et/ou la prévalence accrue de nombreuses maladies, chez les personnes les plus exposées.

Nous avons demandé de tels prélèvements biologiques conservatoires après l'incendie, sans succès. Ceci prive la population concernée d'une possibilité d'être informée sur ces risques, et de dépister, voire de prévenir, d'éventuelles affections sur le long terme, causées ou favorisées par leurs expositions lors de l'incendie.

## Concernant les analyses environnementales

### - Polluants ubiquitaires.

Nous n'ignorons pas la nature ubiquitaire de nombre des polluants concernés, et par conséquent la difficulté, et parfois l'impossibilité, d'en déterminer avec certitude l'origine exacte.

Cette réalité scientifique n'est cependant pas un argument recevable pour renoncer à toute biosurveillance dans les suites de cet incendie d'une ampleur et de caractéristiques exceptionnelles.

Une fois de plus, les objectifs sanitaires devraient prévaloir sur les querelles de responsabilité.

La même question se posera dans toute autre circonstance future, susceptible de générer un risque d'exposition accidentelle ou chronique à des polluants toxiques, dont certains particulièrement dangereux (Cancerigènes, Mutagènes Reprotoxiques, Neurotoxiques, etc).

Sommes-nous à l'abri d'une autre future catastrophe ? Le même déni et la même inaction seront-ils toujours de mise, au prétexte que des polluants sont souvent déjà présents dans l'environnement ?

### • Interprétation de l'Etat des Milieux.

Conditionner le suivi des populations aux résultats de l'interprétation de l'état des milieux (IEM) est pour nous imprudent pour les raisons suivantes :

- La réalisation de l'IEM a été confiée aux exploitants mis en examen par la justice. Que les pollueurs soient les payeurs de cet exercice, est on ne peut plus normal. Mais qu'ils soient également les maîtres d'ouvrage de ce qui pourrait révéler de leur responsabilité, fait naître un conflit d'intérêt évident.

- On notera d'ailleurs que la question de l'amiante a été complètement éludée dans cet IEM, sans doute sous le prétexte qu'aucune fibre d'amiante n'ait été retrouvée dans les analyses faites auparavant. Tous les experts de la questions diront qu'avec la surface de toit en fibrociment parti en fumée (8500 m<sup>2</sup>) et les quantités de débris ramassés dans la métropole par un prestataire de Lubrizol, il est impossible que quantités de fibres n'aient pas été libérées et ne soient pas retombées au sol. De plus, la norme actuelle datant de plus d'un demi-siècle est remise en cause car elle est très loin d'être une garantie sanitaire..

- En dehors du déni de cette question de l'amiante, les très nombreux points de vulnérabilité et les dépassements de normes signalés dans l'IEM sont systématiquement attribués à des pollutions historiques, dans la plupart des cas sans référence à ces supposés événements, ou au bruit de fond, sans plus de référence à des mesures antérieures.

Nous n'aurons pas la naïveté d'attribuer l'intégralité de ces dépassements au seul incendie. Mais il est pour nous tout aussi abusif d'attribuer l'intégralité de ces valeurs à des origines hypothétiques étrangères à l'incendie.

- Cette IEM n'apporterait donc pas la preuve de la responsabilité de l'incendie. Mais considérer, comme le font les prestataires des exploitants, que leur IEM apporte la preuve scientifique de l'absence d'impact environnemental de l'incendie procède d'un glissement sémantique inapproprié. Il est important de noter que le même artifice de

rhétorique est présent dans plusieurs autres expertises sur le même sujet, avec comme auteurs successivement l'Agence de l'eau, la DREAL, le GIPSA, ATMO Normandie etc.

C'est pourquoi, nous contestons cet IEM, qui ne devrait pas justifier les arbitrages sanitaires, et encore moins leur absence.

- Signature chimique de l'incendie.

Mieux que les prélèvements environnementaux ou l'IEM, le rapport des analyses des prélèvements faits par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) le 10 octobre 2019 dans le Bassin aux bois, (bassin portuaire ayant collecté la majeure partie des effluents d'extinction de l'incendie) est particulièrement riche en informations. Vous ne trouverez pas de meilleur témoin pour évaluer la signature chimique de cet incendie. De nombreuses substances, en majorité toxiques, y sont significativement augmentées, comparées aux multiples analyses antérieures aux mêmes points de prélèvement (Hydrocarbures totaux; Toluène; 10 HAP, particulièrement le benzo(a)pyrène, anthracène... ; 7 PCB, et 2 en particulier; certaines dioxines; accessoirement aluminium.)

Certaines des substances ci-dessus sont bio-persistantes, toxiques au long terme, et peuvent être recherchées dans les milieux biologiques.

L'absence totale de biosurveillance suite à cet incendie constituerait pour nous une anomalie incompréhensible.

#### Concernant les registres de pathologies

Depuis des mois, nous demandons que des registres de pathologies soient mis en place dans notre région, notamment pour les malformation congénitales et les cancers. Cette préconisation a été également énoncée dans les conclusions de l'enquête sur l'incendie de Lubrizol/Normandie Logistique menée par la commission sénatoriale.

Certains registres existent dans d'autres régions, ce qui dénote d'une inégalité de traitement des territoires, dommageable à la population normande qui est pourtant fortement exposée à de très nombreux polluants et à des risques important d'accidents industriels graves et/ou à répétition.

Nos associations sont régulièrement sollicitées par des parents inquiets lorsque leur enfant présente une pathologie apparue après l'incendie (Malformations, Leucémie). Leurs questionnement sont légitimes et doivent trouver des réponses.

L'absence de registre existant a privé la population d'une étude d'impact de l'incendie qui aurait pu déjà, donner de nombreux résultats intéressants, apporter des réponses aux questions que se posent les citoyens et permettre une adaptation de la prise en charge sanitaire.

Ces registres, gérés par des équipes médicales indépendantes du pouvoir politique, sont le seul moyen d'observer suffisamment finement l'évolution de pathologies et de les mettre en rapport avec une exposition toxique.

L'exploitation du Système National des Données de Santé (SNDS) que souhaite mettre en place SpF permettrait, certes, d'observer des tendances sur le long terme mais n'est pas adapté à des situations de crise comme celle que nous avons vécue, avec une exposition toxique « en tache de léopard » et des populations différemment exposées

selon leurs habitudes de vie. De plus, nous avons un doute sérieux sur la possibilité d'exploiter le SNDS comme le propose SpF pour deux raisons :

- Le SNDS est une base de données qui ne nous semble ni configurée, ni adaptée dans ce but,
- De multiples obstacles, juridiques et administratifs, nationaux et européens, risquent de faire obstacle aux requêtes de SpF, à commencer par le Règlement général de Protection des Données (RGPD)

Le CHU de Rouen a répondu en octobre 2020 à un appel à projet national de SpF pour la création d'un 8<sup>ème</sup> registre de malformations congénitales. La réponse aux candidat était fixée au 4 janvier 2021. Six mois après cette échéance, le CHU n'a toujours pas reçu de réponse à sa candidature. Ce non-respect des échéances est inadmissible vis à vis des équipes médicales qui, en pleine période de crise sanitaire, ont fourni un travail très conséquent pour monter ces dossiers de candidature.

Nous demandons une réponse aux candidats. Nous demandons que ce nouveau registre de malformations congénitales soit attribué à la Normandie et qu'un registre de cancers soit également créé dans notre région.

Des quantités considérables de toxiques (amiante, hydrocarbures, produits volatils etc...) se sont déversés dans les eaux, sur les terres et dans l'atmosphère de notre région. Une surveillance de l'impact sanitaire aurait dû être menée avec exemplarité. Or :

- La population n'a pas été confinée dans les jours qui ont suivi l'incendie.
- Aucune biosurveillance spécifique n'a été mise en place.
- Aucun prélèvement biologique n'a été fait à titre conservatoire.
- Aucune étude de cohorte pour étudier la santé n'a été initiée. Elle a été remplacée par une enquête sociologique de ressenti auprès de la population.
- Aucun registre de surveillance sanitaire n'a été mis en place.

Les preuves d'un potentiel impacts sanitaires de l'incendie ont ainsi été rendues parfaitement invisibles.

Nous considérons que l'absence de réponse aux demandes exprimées par nos associations depuis 18 mois, constitue une mise en danger de la population normande exposée à l'incendie de Lubrizol/Normandie Logistique. Nous pensons, bien évidemment aux citoyens de Rockton, qui, presque deux ans après l'incendie de Rouen, commence à vivre, à la virgule près, la même histoire que nous en raison d'un incendie similaire dans une usine détenue par Lubrizol. Cela montre que de nouvelles mesures de sécurité industrielle devraient s'appliquer, non seulement sur le territoire national, mais aussi au niveau international.

Bruno LECLERC  
Union des Victimes  
de Lubrizol



Pierre Emmanuel Brunet  
Rouen Respire



Simon De Carvalho  
Association des victimes  
de Lubrizol



